

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2-Propanol max. 200ppm Wasser

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

2-Propanol max. 200ppm Wasser

Numéro d'Enregistrement 01-2119457558-25-XXXX  
REACH:  
N° CAS: 67-63-0  
N° Index: 603-117-00-0  
N° CE: 200-661-7

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
ACD  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
Téléfax: 0203/5194-290  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
Téléphone: 0203/5194-107/117  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger  
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**2-Propanol max. 200ppm Wasser**

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 2 de 12

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P235 Tenir au frais.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Formule: CH<sub>3</sub>CH(OH)CH<sub>3</sub>  
Poids moléculaire: 60,1 g/mol

**Composants pertinents**

| N° CAS  | Substance   |              |          | Quantité |
|---------|---|--------------|----------|----------|
|         | N° CE   | N° Index     | N° REACH |          |
|         | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)          |              |          |          |
| 67-63-0 | propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol        |              |          | 100 %    |
|         | 200-661-7   | 603-117-00-0 |          |          |
|         | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 |              |          |          |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.  
Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2-Propanol max. 200ppm Wasser

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 3 de 12

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Troubles respiratoires

Maux de tête

État semi-conscient

Vertiges

État d'ivresse

État narcotique

État inconscient

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Veiller au retour de flamme.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2-Propanol max. 200ppm Wasser

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 4 de 12

électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagiers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2-Propanol max. 200ppm Wasser

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 5 de 12

#### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.  
À conserver au frais et au sec.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.  
Protéger contre: Lumière  
température minimale de stockage +5°C  
température maximale de stockage +30°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS  | Désignation          | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|---------|----------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 67-63-0 | Alcool isopropylique | 400 | 980               |                   | VLE (15 min) |         |

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                          | Désignation                                    | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                |
|---------------------------------|--|-------------------|------------|-----------------------|
| 67-63-0                         | propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol |                   |            |                       |
| Salarié DNEL, à long terme      |  | par inhalation    | systémique | 500 mg/m <sup>3</sup> |
| Salarié DNEL, à long terme      |  | dermique          | systémique | 888 mg/kg p.c./jour   |
| Consommateur DNEL, à long terme |  | par inhalation    | systémique | 89 mg/m <sup>3</sup>  |
| Consommateur DNEL, à long terme |  | dermique          | systémique | 319 mg/kg p.c./jour   |
| Consommateur DNEL, à long terme |  | par voie orale    | systémique | 26 mg/kg p.c./jour    |

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2-Propanol max. 200ppm Wasser

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 6 de 12

#### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS  | Désignation                                    | Valeur     |
|---|--|------------|
| Milieu environnemental                                      |  |            |
| 67-63-0   | propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol |            |
| Eau douce   |  | 140,9 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus)                              |  | 140,9 mg/l |
| Eau de mer  |  | 140,9 mg/l |
| Sédiment d'eau douce  |  | 552 mg/kg  |
| Sédiment marin  |  | 552 mg/kg  |
| Intoxication secondaire                                     |  | 160 mg/kg  |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées |  | 2251 mg/l  |
| Sol   |  | 28 mg/kg   |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

KCL 730 Camatril® Velours

NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: >480 min

KCL 720 Camapren®

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: >120 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

##### Protection de la peau

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**2-Propanol max. 200ppm Wasser**

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 7 de 12

nécessaire.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses.

La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| L'état physique:   | Liquide                  |
| Couleur:   | incolore                 |
| Odeur:   | comme: Alcool            |
| Point de fusion/point de congélation:  | -89,5 °C                 |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 82,5 °C                  |
| Inflammabilité:  | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité:   | 2 vol. %                 |
| Limite supérieure d'explosivité:   | 13 vol. %                |
| Point d'éclair:  | 11,7 °C                  |
| Température d'auto-inflammation:   | 455,6 °C                 |
| Température de décomposition:  | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur (à 20 °C):   | neutre                   |
| Viscosité cinématique:   | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:   | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants  | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:  | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: (à 20 °C)  | 44 hPa                   |
| Pression de vapeur: (à 50 °C)  | 76 hPa hPa               |
| Densité:   | 0,786 g/cm³              |
| Densité apparente:   | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:  | Aucune donnée disponible |

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenu

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2-Propanol max. 200ppm Wasser

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 8 de 12

#### Autres caractéristiques de sécurité

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation:               | Aucune donnée disponible |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant:                | 100%                     |
| Teneur en corps solides:          | Aucune donnée disponible |
| Point de sublimation:             | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement:          | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique:<br>(à 20 °C) | 2,2 mPa·s                |
| Durée d'écoulement:               | Aucune donnée disponible |

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Formation de: Peroxydes

### 10.2. Stabilité chimique

Protéger contre:  
Lumière  
Air

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant, Métaux alcalins, Métal alcalino terreux,  
trioxyde de chrome, Acide nitrique, aldéhydes  
Amines, Aluminium, Chlore (Cl<sub>2</sub>)  
Trichlorure de phosphore, Acide fort, Phosgène  
Peroxyde d'hydrogène, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Fer.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Lumière  
Air

### 10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peroxydes  
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**2-Propanol max. 200ppm Wasser**

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 9 de 12

**Irritation et corrosivité**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Autres informations**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Oedème pulmonaire Pneumonie  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

| N° CAS  | Substance                                      |           |           |        |                     |                                       |
|---------|--|-----------|-----------|--------|---------------------|---------------------------------------|
|         | Toxicité aquatique                             | Dose      | [h]   [d] | Espèce | Source              | Méthode                               |
| 67-63-0 | propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol |           |           |        |                     |                                       |
|         | Toxicité aiguë pour les poissons               | CL50 mg/l | 10000     | 96 h   | Pimephales promelas | Publication (1983) OECD Guideline 203 |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

| N° CAS  | Substance                                      | Log Pow |
|---------|--|---------|
| 67-63-0 | propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | 0,05    |

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**2-Propanol max. 200ppm Wasser**

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 10 de 12

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1219                            |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                                  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                                 |
| Étiquettes:  | 3                                  |
| Code de classement:  | F1                                 |
| Dispositions spéciales:                                    | 601                                |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                                |
| Quantité exceptée:   | E2                                 |
| Catégorie de transport:                                    | 2                                  |
| N° danger:   | 33                                 |
| Code de restriction concernant les tunnels:                | D/E                                |

**Transport fluvial (ADN)**

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1219                            |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 3                                  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                                 |
| Étiquettes:  | 3                                  |
| Code de classement:  | F1                                 |
| Dispositions spéciales:                                    | 601                                |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                                |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**2-Propanol max. 200ppm Wasser**

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 11 de 12

Quantité exceptée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1219

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1219

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: A180

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y341

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: Liquides inflammables

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 2-Propanol max. 200ppm Wasser

Date de révision: 22.04.2024

Code du produit: 31504

Page 12 de 12

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.